

FORUM

LeDroit
L'avenir à ceux qui luttent

Faculté des sciences de la santé

Allan Rock précise la décision de l'Ud'O



Allan Rock
L'auteur est professeur titulaire, recteur et vice-chancelier de l'Université d'Ottawa.

J'aimerais apporter les précisions suivantes à la suite de l'éditorial de Pierre Jury, « Une priorité bulldozée » (*LeDroit*, 10 janvier) concernant la question de l'espace à l'Université d'Ottawa.

D'abord, je tiens à préciser que la direction de l'Université est pleinement consciente de cette question et qu'elle met tout en œuvre pour y trouver des solutions. Durant la dernière année, les vice-recteurs et moi avons travaillé avec les doyens pour cerner les besoins les plus cruciaux et établir un plan pour les combler. Après de longues discussions, nous avons cerné quatre grandes priorités:

- La Faculté des sciences de la santé;
 - La bibliothèque principale;
 - Le Département d'arts visuels;
 - L'ajout de classes et d'espaces pour les étudiants.
- Nous préparons actuellement le plan d'aménagement quinquennal que nous présenterons au Bureau des gouverneurs ce printemps. Le plan comprendra nos propositions pour combler ces besoins au cours des cinq prochaines années. La construction sera en grande partie financée par des emprunts d'un mon-



Université d'Ottawa

PATRICK WOODBURY, Archives LeDroit

tant à déterminer par le Bureau, selon notre capacité d'endettement.

La Faculté des sciences de la santé a été désignée comme une de nos priorités, car elle est présentement répartie entre plusieurs endroits. Notre objectif est de trouver des façons de réduire les déplacements des professeurs et des étudiants et de leur fournir de nouvelles installations rendues nécessaires par la croissance de la Faculté.

À l'origine, le premier choix de la Faculté était de réunir toutes ses activités dans une seule tour qui aurait été construite sur le campus principal. Les membres du groupe des vice-recteurs et des doyens avaient donné leur accord à ce projet, pourvu qu'il soit réalisable. Or, après que nous avons consulté les architectes et planificateurs de l'Université, examiné divers scénarios et discuté de chacun en détail avec le groupe des vice-

recteurs et des doyens, il est devenu évident que cette option n'était pas viable. Elle s'avère trop dispendieuse compte tenu de notre budget prévu et aurait un trop gros impact sur notre infrastructure pendant et après la construction. Le fait que cette option ait été mise de côté ne veut pas dire pour autant que la Faculté des sciences de la santé n'est plus une priorité. Je m'attends à ce que le doyen et son équipe travaillent avec

nos architectes et planificateurs pour examiner d'autres options qui peuvent répondre aux besoins de la Faculté.

Une chose est certaine: la Faculté des sciences de la santé demeure une priorité, et nous allons soumettre une proposition au Bureau des gouverneurs pour créer de nouveaux espaces modernes ou les membres de cette faculté pourront continuer d'accomplir leur important travail.

À VOUS LA PAROLE

editorial@ledroit.com

Beaucoup d'argent public pour le P'tit train à vapeur

La remise en service de la voie ferrée entre Gatineau et Wakefield pour favoriser la relance du train à vapeur coûterait des millions de dollars aux contribuables. Pourquoi ne pas considérer plutôt la voie ferrée déjà opérationnelle qui relie Gatineau à Montebello? Ce projet pourrait davantage intéresser des investisseurs privés.

L'Association touristique de l'Outaouais vient de faire l'acquisition des équipements au coût présumé de 500 000 \$, avec, prétend-on, de l'argent du privé et du public. En réalité, ce sont uniquement des organismes publics et parapublics qui ont investi les 507 200 \$: Tourisme Québec (144 000 \$), Gatineau (98 000 \$), Compagnie de chemin

de fer de l'Outaouais (propriété de l'ATO, 61 000 \$), CLD Gatineau (35 000 \$) et CLD des Collines (25 000 \$), Municipalité de La Pêche (7 000 \$), Municipalité de Chelsea (3 600 \$), Conférence régionale des élus (87 600 \$) et Tourisme Outaouais (46 000 \$).

Ce projet de faire revivre le tracé Gatineau-Wakefield est un fantasme de gens qui ne dépendent que de l'argent du public, pour vivre, pour travailler, pour se faire voir!

Je rappelle à tous ces gens, maires, conseillers, présidents d'organismes publics: ce n'est pas votre argent que vous gérez, ce sont des cents récoltés à la pièce, de peine et de misère, par les contribuables.

Robert Brodeur, Gatineau

Une économie en santé

Depuis mai dernier, mon mari, Robert Roy, a bénéficié des services de l'infirmière Marie-Josée Carignan dans le cadre d'un programme de surveillance du Coumadin. Il a été vu à 15 reprises. Une prise de sang permettait d'ajuster son anticoagulant. Le résultat était connu en quelques secondes. Puis elle indiquait la dose à prendre et, au besoin, communiquait avec le pharmacien.

Sans ce programme, nous aurions dû nous présenter à la clinique de prélèvement de l'hôpital de Gatineau (stationnement à nos frais). Une réceptionniste nous aurait reçus, un technicien aurait prélevé un échantillon de sang qui l'aurait acheminé au laboratoire. Un autre technicien en aurait fait l'analyse et le résultat aurait été acheminé au médecin de famille. La secrétaire du médecin l'aurait convoqué à son bureau afin de lui donner une nouvelle prescription. Voilà le scénario prévu quand

le programme de surveillance prendra fin. N'est-il pas une économie pour le milieu de la santé tant en argent qu'en temps de professionnels de la santé?

Colette Guay, Gatineau

Un cycliste indigné

Combien valent la vie et la santé d'un cycliste? Réponse: 18 jours de prison nets. Faites le calcul: un tiers de 9 mois (libération conditionnelle) divisé par 5 cyclistes.

Plusieurs faits m'indignent dans le verdict contre M. Luangpakham qui, semble-t-il, n'a pas pu faire la différence entre un poteau et un cycliste ensanglanté qui a traversé son pare-brise. Premièrement, la sentence donnée pour délit de fuite est plus importante que celle pour avoir blessé sérieusement cinq cyclistes. Deuxièmement, la sentence me semble bien légère. J'ai l'impression que faire pousser de la marijuana peut mener à une sentence plus grande. Enfin, ceci est loin d'envoyer

un message clair aux automobilistes qu'ils se doivent de faire attention aux cyclistes.

Bertrand Daigneault, Gatineau

Champs magnétiques

Souffrant de sensibilité électromagnétique, je m'inquiète du fait qu'Hydro-Québec projette d'installer des compteurs sans fil partout. La société d'État n'a apparemment pas entendu dire qu'en mai dernier, l'Organisation mondiale de la Santé a classifié les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérigènes.

Les micro-ondes émises par les compteurs augmenteraient le niveau de radiation dans l'environnement; la santé de chacun en sera affectée, en particulier celle des enfants. Il y a quatre compteurs sur le côté de ma maison en rangée qui ne fait que 17 pieds en largeur - je ne pourrais pas m'éloigner de ces compteurs assez pour me protéger.

Sharon Déoux, Gatineau

LE DROIT, LE JEUDI 12 JANVIER 2012

Printed and distributed by NewspaperDirect
www.newspaperdirect.com US/Can: 1.877.800.4540 Intern: 800.634.6364
COPYRIGHT AND PROTECTED BY APPLICABLE LAW